



## Amende pour excès de vitesse

Par **jeanyves17**, le **03/03/2013** à **10:49**

Bonjour,

J'ai été pris à environ 120 km/h au lieu de 90 km/h, sur une rocade, alors que je doublais un autre véhicule.

Quelles sanctions je risque.

Merci de me répondre.

Par **chaber**, le **03/03/2013** à **11:17**

bonjour

si dépassement de la vitesse autorisée:

De 20 à moins de 30 km/h : vous vous exposez à 135 € d'amende (90 € si elle est réglée dans les 15 jours) et au retrait de 2 points sur votre permis

De 30 à moins de 40 km/h : vous vous exposez à 135 € d'amende (90 € si elle est réglée dans les 15 jours), à la suspension du permis jusqu'à 3 ans et au retrait de 3 points ;

Par **Tisuisse**, le **03/03/2013** à **12:00**

Bonjour jeanyves17,

J'ai rectifié votre titre car il s'agit d'un excès de vitesse et non d'une vitesse excessive eu égard aux circonstances. Ce sont 2 notions bien distinctes.

Vos réponses complètes sont là :

[http://www.experatoo.com/droit-routier/exces-vitesse-leurs-sanctions\\_22020\\_1.htm](http://www.experatoo.com/droit-routier/exces-vitesse-leurs-sanctions_22020_1.htm)

Bonne lecture.